

## Déclaration ou avis



Service de l'urbanisme  
6120, rue Morin  
Val-Morin (Québec) J0T 2R0  
Télécopieur : 819-322-3923  
slapierre@val-morin.ca  
blegare@val-morin.ca

Type d'utilisation ou d'occupation  
d'un bâtiment

**Déclaration ou avis de modification du type d'utilisation ou d'occupation d'un bâtiment**  
Dans le cadre de l'application du règlement relatif à la vidange des boues des fosses septiques  
sur le territoire de la Municipalité de Val-Morin

Dans le cadre de l'application du règlement relatif à la vidange des boues des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Val-Morin : Tout bâtiment est considéré comme étant occupé ou utilisé de façon permanente, à moins qu'une déclaration ou qu'un avis de modification signé par le propriétaire soit transmis à la Municipalité attestant que son bâtiment est occupé ou utilisé de façon saisonnière. Tout propriétaire est tenu d'aviser la Municipalité dès que le type d'utilisation ou d'occupation de son bâtiment est modifié. (article 6, règlement #591)

## Description de l'immeuble

Résidentiel     Commercial     Industriel     Communautaire     Autre : \_\_\_\_\_

Adresse du bâtiment : \_\_\_\_\_  
# civique    rue

## Propriétaire

Nom (s) : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : rés. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ autre. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ courriel : \_\_\_\_\_

## Déclaration

Je, soussigné propriétaire de l'immeuble décrit à la présente, déclare que le bâtiment visé par la présente est occupé ou utilisé :

*(cocher l'un ou l'autre)*

- de façon permanente** (bâtiment occupé ou utilisé en permanence ou de façon épisodique tout au long de l'année)
- de façon saisonnière** (bâtiment qui n'est pas occupé ou utilisé pendant une période de plus de 180 jours par année)

En foi de quoi, j'ai signé ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de l'an 20 \_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature du propriétaire)